



**UNSA Education
Isère**

32 avenue de l'Europe
38 100 Grenoble

Téléphone :
04 76 23 38 54

Courrier électronique :
38@unsa-education.org

ANNEXE AU PV DE LA SÉANCE DU CHSCT D DU 13 MAI 2014

Grenoble,
le 13 mai 2014

Girerd Richard
Délégué CHS CT 38
pour UNSA-EDUCATION 38

Madame la Présidente du CHS CT Isère,

Le travail effectué pour la réalisation de la fiche poste EVS est à souligner pour voir plus clair dans la réalisation du travail que pourrait réaliser une personne employée sur ce poste. Néanmoins, il faudrait ajouter à chaque rubrique un forfait horaire hebdomadaire réaliste pour qu'il n'y ait pas frustration entre les tâches attendues et l'enveloppe horaire globale hebdomadaire attribuée au poste EVS.

Ainsi les agents de l'Education Nationale- *très peu ont une formation professionnelle DRH et construction de fiches postes-* pourront rester en phase entre ce qui est attendu et ce qui peut être réalisé par l'EVS et surtout dans des conditions de travail correctes et dignes de ce nom.

« Traiter autrui dans son travail et son organisation comme on accepterait d'être traité soi-même et dans le respect de la LOI. »

J'aurai les mêmes remarques vis-à-vis du calendrier annuel du directeur – directrice école maternelle ou élémentaire ou primaire construit par l'équipe de circonscription de Grenoble 5 et qui nous a été fourni lors du groupe de travail du 10 avril 2014.

Du côté de notre organisation syndicale, une étude de ces structures de mission sera conduite avec le plus d'objectivité possible.

La participation d'UNSA- EDUCATION 38 au groupe de travail pour les directeurs d'école, a été accepté et effectué : nous participons pour poser les problématiques et nous participons à l'élaboration des réponses en essayant de convaincre les décideurs. Nos propositions sont construites à partir des besoins du terrain et de notre projet syndical pour l'Ecole Publique et Laïque au service de tous les jeunes.

Je prends connaissance des 2 rapports de la médecine de prévention un pour le 1^{er} degré et un pour le 2nd degré en Isère. J'ai conscience du travail réalisé et du temps nécessaire à sa conception ainsi que sa réalisation. C'est une rubrique qui doit être spécifiée dans la fiche poste médecin de prévention.

Néanmoins je sollicite une présentation d'une rubrique supplémentaire comme le préconise le document national « RPS- indicateurs- 2014 » .

Et dans le cadre de la prévention des « risques psycho-sociaux », je sollicite de votre part Mme la DASEN de l'Isère une vigilance accrue dans les conditions de réalisation de la liaison « école- collège ». Les enseignants du collège ont une culture pédagogique et des conditions d'exercices qui ne se pratiquent pas du tout comme le vivent tous les jours les enseignants du 1^{er} degré dans leur classe.

Et à la place d'un esprit de coopération, s'installe un sentiment de subalterne au service de

Ce serait un handicap supplémentaire pour la refondation de l'Ecole.

En vous remerciant pour votre attention,

